

ALIMENTATION DU GPU



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Site école pour la formation

- <https://gpu-dev.ign.fr/BdU1gAV1V7ry4UL/>



The screenshot shows the homepage of the 'Géoportail de l'Urbanisme' website. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The main header features the site's logo and a navigation menu with links for 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'A propos'. On the right, there is a 'Connexion / Inscription' link. The central area is dominated by a large aerial photograph of a city. Overlaid on this image is a search bar with the placeholder text 'Rechercher une adresse, une ville, un lieu...' and a green search icon. To the right of the search bar is a blue button labeled 'PUBLIER DES DONNÉES' and a link 'Connectez-vous!'. Below the main image, there is a section titled 'BIENVENUE SUR LE SITE ÉCOLE DU GÉOPORTAIL DE L'URBANISME !' with a sub-date 'Mis à jour Lundi 14 Mars 2016 à 14h31'. To the left of this text is an orange handprint icon. The text describes the site as a learning environment for DREAL and DDT staff. To the right, there is a section titled 'LES MOTS DE L'URBANISME' which lists 'PLU, SCOT, POS, servitudes...' and provides a link to 'consultez le glossaire »'.

Questions des collectivités

- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/contact/>

CONTACT



Vous avez une question, une suggestion ?



Vous souhaitez poser une question sur le fonctionnement du portail, sur les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publiques ou encore faire une suggestion :
c'est [par là](#)



Vous êtes une autorité compétente (mairie, groupement de commune, DDT-M, etc.).
Vous souhaitez obtenir des précisions sur l'alimentation du portail, les standards CNIG ou autres :
c'est [par là](#)



Vous êtes un administrateur local.
Vous souhaitez bénéficier d'une assistance personnalisée :
c'est [par là](#)

Questions des collectivités

Accueil > Contact > Contacter en tant qu'autorité compétente

CONTACT

Vous avez une question, une suggestion ?

* Votre question concerne :

Choisissez la catégorie

- Utilisation du portail (affichage, téléchargement)
- Standard CNIG
- Documents d'urbanisme ou servitudes d'utilité publique
- Comptes utilisateurs

→ Affichage d'un message invitant à contacter l'administrateur local

Sommaire

1. Le rôle des services déconcentrés
2. Les profils habilités à alimenter le GpU
3. Les étapes d'alimentation
4. Le téléversement dans le GpU
5. Exercice: publier un DU et une SUP

Le rôle des services déconcentrés

Le rôle des services déconcentrés



- Information, conseil
- Validation et communication des droits d'accès

Collectivités territoriales



Communes et EPCI

Numérisent et mettent en ligne leurs DU

Services déconcentrés



DDT (M) / DREAL

Numérisent et mettent en ligne les SUP du MTES / MCT / MAA

Autres Gestionnaires de SUP

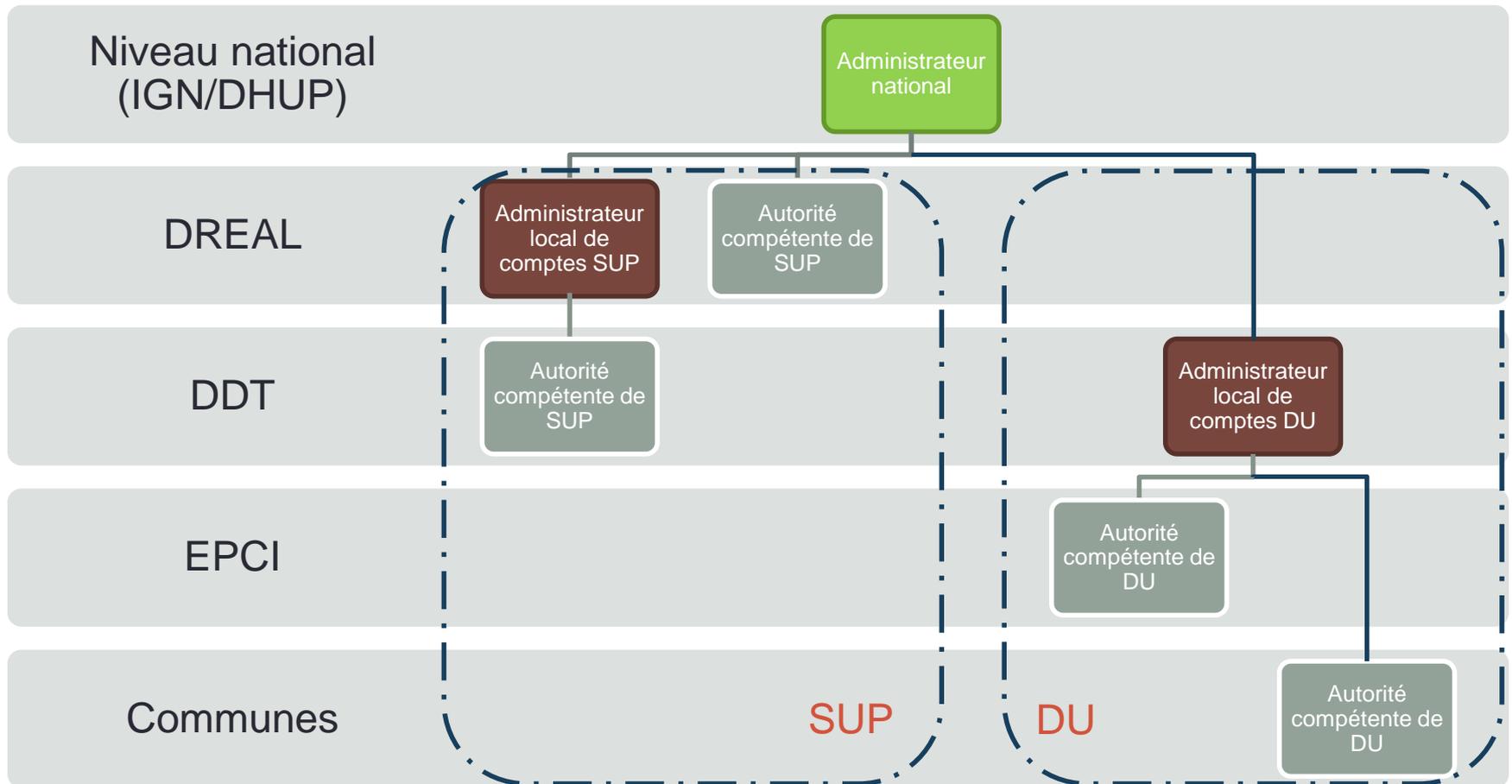


Numérisent et mettent en ligne leurs SUP



Les services déconcentrés se recentrent sur 2 missions :
charger les SUP MTES/MCT/MAA et accompagner les autorités compétentes en matière de DU

Le rôle des services déconcentrés



Les profils habilités à alimenter le GpU

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Autorité responsable du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU 	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU • Téléverser le DU dans le GPU • Prévisualiser le DU 	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU • Téléverser le DU dans le GPU • Déléguer ses droits d'alimentation • Prévisualiser le DU • Publier le DU



Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

Les étapes d'alimentation

Déclarer son territoire au règlement national d'urbanisme (RNU)

- Page Mon territoire de compétence :

MON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

Filtrer mes territoires

Nom de maillage :

Type :

Enfant de :

Vider le filtre

Rechercher

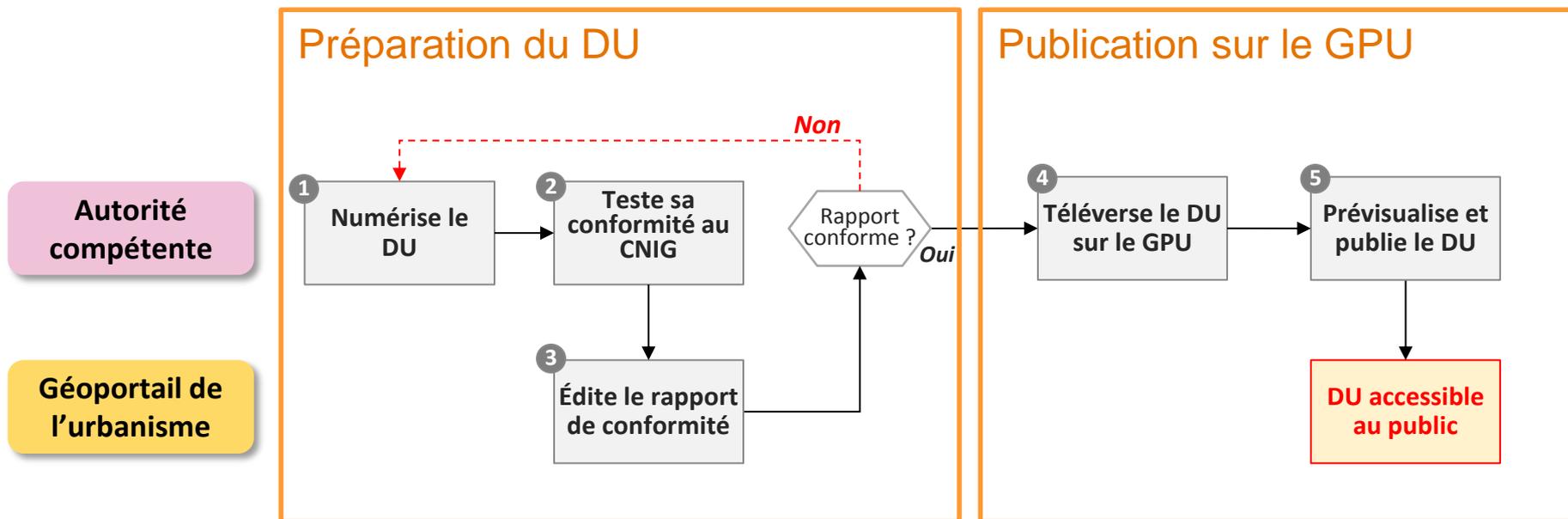
Affichage de 1 - 1 sur 1

Page 1 / 1

Type	Nom	Titre	Soumise au RNU	Action
Commune	88516	VITTEL	<input type="radio"/> Non	

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

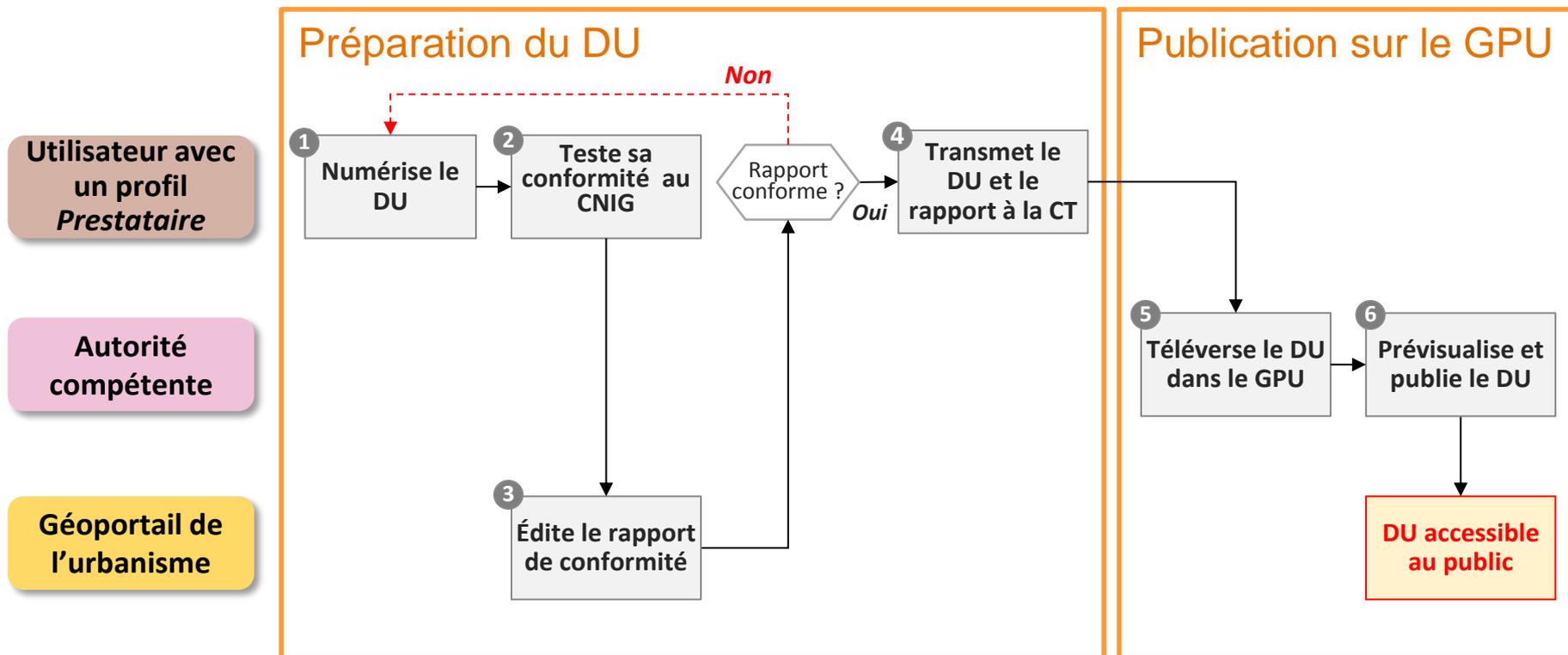
Option 1 – L'autorité compétente assure seule la numérisation de son DU et l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

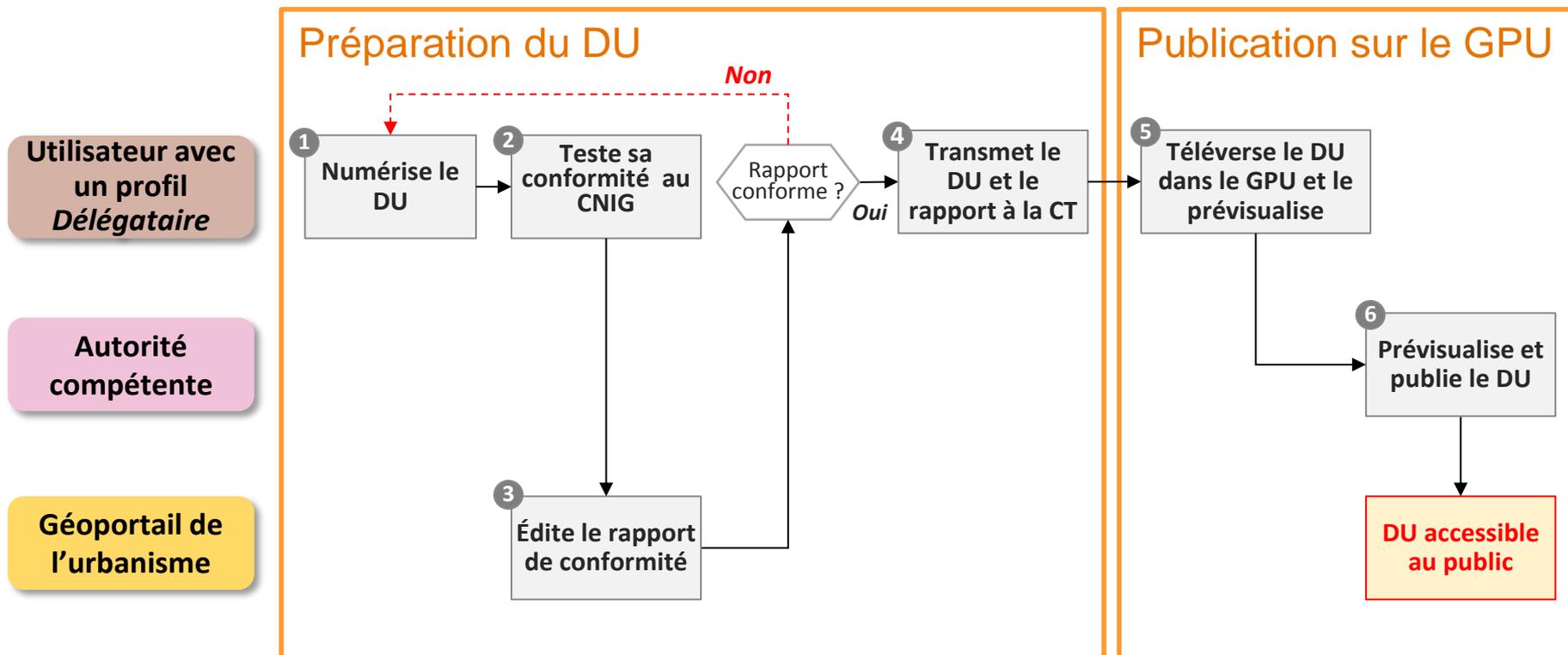
Option 2 – L'autorité compétente fait appel à un prestataire pour la numérisation de son DU et assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 : L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

Le téléversement dans le GpU

Démonstration: 200031276_SCOT

Validateur GPU

Comment éviter le statut
"Non valide"  

Erreurs les plus courantes



Journée GPU en BFC - 10/12/2019

□ Rôle du validateur du GPU :

- + Vérifie la conformité de vos documents aux standards CNIG
- + Édite un rapport de conformité



Valeurs incompatibles

- ❑ Certaines valeurs attributaires sont encadrées par le standard

Erreur	INFO_SURF	TYPEP	6	cnig_CC_2017	La valeur renseignée (02) ne correspond pas à une valeur autorisée (15, 99).
--------	-----------	-------	---	--------------	--

- ➔ Leur non-respect entraîne systématiquement une erreur bloquante



Caractères incompatibles

- ❑ Erreurs de caractères dans les noms des fichiers ou des dossiers...

- > 21xxx_orientation_am~~é~~énagement_20171109.pdf
- > 21xxx_orientation~~o~~amenagement_20171109.pdf
- > 21xxx_orientation~~-~~a-menagement_20171109.pdf



- Un dossier 'racine'  210000_PLU_20160331
- Les dossiers pour chaque type de documents
 -  Donnees_geographiques
 -  Pieces_ecrites

- Les pièces écrites
 -  0_Procedure
 -  1_Rapport_de_presentation
 -  2_PADD
 -  3_Reglement
 -  4_Annexes
 -  5_Orientations_aménagement



Erreur d'année du standard

- L'année du standard CNIG utilisé est déclarée dans les métadonnées,
- Architecture des fichiers différentes selon l'année
 - (noms des fichiers, des dossiers...)
 - Ex : nommage des fichiers :
 - PLU au standard CNIG 2014
 - **ZONE_URBA.shp**
 - PLU au standard CNIG 2017
 - **21xxx_ZONE_URBA_20120510.shp**

Le rapport d'évaluation

- 3 niveaux :
 - Valide 
 - Valide avec anomalies 
 - Non valide  
- Détails

△ Il y a 6 erreurs de cette nature

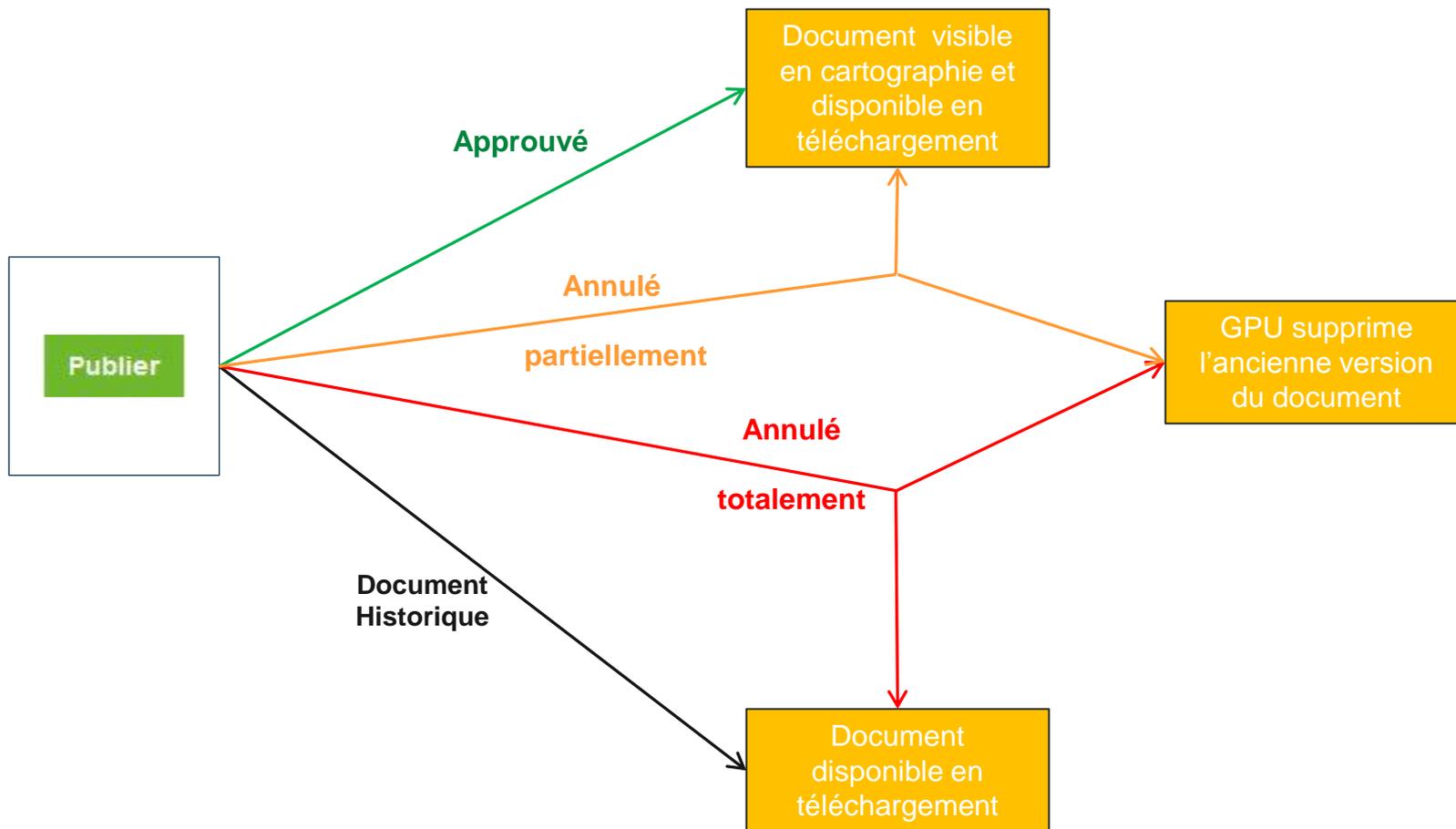
Type	Table	Champ	Identifiant	Modèle	Message
Erreur	INFO_SURF	TYPEP	1	cnig_CC_2017	La valeur renseignée (02) ne correspond pas à une valeur autorisée (15, 99).
Erreur	INFO_SURF	STYPEINF	1	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.
Erreur	INFO_SURF	TYPEINF	1	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.
Erreur	INFO_SURF	TYPEP	6	cnig_CC_2017	La valeur renseignée (02) ne correspond pas à une valeur autorisée (15, 99).
Erreur	INFO_SURF	STYPEINF	6	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.
Erreur	INFO_SURF	TYPEINF	6	cnig_CC_2017	La valeur nulle n'est pas autorisée pour ce champ.

La publication dans le GpU

Quatre modes de publication

- Publication d'un document opposable
 - entraîne la dépublication d'un éventuel document auparavant publié
- Publication d'un document annulé partiellement
 - entraîne la suppression du document opposable préalablement publié
- Publication d'un document annulé totalement
 - entraîne la suppression du document opposable préalablement publié
- Publication d'un document historique

Prise en compte des annulations



Publication

Le clic sur Publier conduit à la page d'informations détaillées du document :

Accueil > Mon espace > Mes documents > 88100_PLU_20120101

GÉNÉRALITÉS

ACTIONS

Publication

Publier un DU opposable Publier un DU annulé partiellement Publier un DU annulé totalement Publier un ancien DU

Actions    

Choix du type de publication

INFORMATIONS

Téléversé le	30/05/2018 à 15:24
Publié le	30/05/2018 à 15:46
Statut	A publier
Version	13
Nom de l'archive	88100_PLU_20120101
Nom du document	DU_88100
Maillage	Chef-Haut

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Etat de l'acte: **Acte non demandé sur le GPU**

HISTORIQUE

Nom DU	Emprise	Date d'approbation	Lien de téléchargement
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	

Publication d'un document annulé

- La publication d'un document annulé entraîne la suppression du document opposable auparavant publié, la commune passe au RNU

EDITORIAL

L'annulation totale de ce document entraîne l'absence de document opposable sur votre territoire de compétence.

Afin de publier le document opposable sur votre territoire, les choix suivants s'offrent à vous :

- J'ai déjà téléversé le DU opposable sur le GPU
Nous vous invitons à republier le DU en question en cliquant sur le bouton "Republier" présent en fin de ligne du document sur la [page de gestion des documents](#).
- Je dispose du DU opposable au standard CNIG mais il n'est pas présent sur le GPU
Nous vous invitons à téléverser ce DU opposable sur le GPU. Pour cela, cliquez sur "Ajouter un dossier" dans la [page de gestion des documents](#).
- Il n'existe pas de DU antérieur opposable, mon territoire de compétence passe au RNU
Nous vous invitons à déclarer votre territoire de compétence au RNU, depuis la [page de gestion de vos territoires de compétence](#).

Exercice: publier un DU

Publier un DU / une SUP

1. Se connecter à un compte autorité compétente
2. Déléguer ses droits de téléversement à un délégataire
3. Se connecter à un compte délégataire
4. Téléverser un document d'urbanisme / une SUP
5. Vérifier la conformité au standard CNIG
6. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP
7. Se connecter à un compte autorité compétente
8. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP et le/la publier